

COMMENT L'ÉTAT INNOVE POUR SIMPLIFIER LES RELATIONS ENTRE ACTEURS ÉCONOMIQUES

VIDEO TRANSCRIPT

FLORENCE DUPRAT : On va à présent parler de la facture électronique, car la facture électronique c'est pour demain ! Dans 3 ans, les entreprises devront s'y soumettre et en la matière, les services publics ont un peu d'avance. Alors, en quoi cette facture électronique est-elle un gisement d'efficacité pour le service public ? On va en parler avec mes deux invités.

[TITRE : L'ÉTAT INNOVE POUR SIMPLIFIER LES RELATIONS ENTRE ACTEURS ÉCONOMIQUES]

[CHARLY GORDON
LEAD CTC, FACTURATION ELECTRONIQUE
CHAMBRE DE COMMERCE
INTERNATIONALE]

[GABRIEL BELLENGER
DIRECTEUR EXECUTIF, CONSEIL EN
MANAGEMENT POUR LES ACTIVITES SANTE
ET SECTEUR PUBLIC EN EUROPE
D'ACCENTURE]

- **FD** : Bonjour.
- **CHARLIE GORDON** : Bonjour.

- **Vous êtes directeur adjoint des affaires publiques à la chambre de commerce internationale. Vous vous occupez notamment de la facturation électronique. Et Gabriel Bellanger bonjour, vous êtes directeur exécutif. Conseiller en management pour les activités santé et secteur public en Europe d'Accenture.**
- **GABRIEL BERANGER** : Bonjour.
- **Alors, une question toute simple à laquelle vous pouvez peut-être répondre tous les deux : qu'a apporté, ou que peut encore apporter, puisque cette facturation électronique va être obligatoire, la dématérialisation des factures aux secteurs publics ? Qu'est ce que ça veut dire ? Moins de charges administratives ? Plus de productivité ?**
- **CG** : En ce qui concerne l'administration fiscale, la facturation électronique offre un certain nombre d'avantages et c'est quelque chose qu'on explore à la chambre de commerce internationale au sein de notre groupe de travail, qui se spécialise sur ce sujet en particulier. Pour l'administration fiscale, c'est avant tout des nouveaux outils pour mieux faire leurs contrôles fiscaux et

donc mécaniquement augmenter les revenus fiscaux. Ça, c'est le premier avantage très clair. D'autre part cela permet aussi d'améliorer les statistiques publiques, chose qui est très importante ; c'est ce qui permet in fine de mieux prévoir pour mieux pouvoir, comme le dirait Auguste Comte. Et enfin cela permet une plus grande transparence dans l'ensemble des activités fiscales et donc une réduction de coûts significative pour l'administration.

- **Gabriel Bellanger, c'est dans cet esprit qu'est créée la solution, justement, pour que cette facture électronique soit la plus efficace possible ?**
- **GB :** Oui, tout à fait, je pense que la France montre encore une facette de notre innovation. On a d'autant un modèle qu'on appelle en Y, qui est donc de combiner une plateforme publique de la facturation électronique. Alors, d'ailleurs vous le disiez, l'administration n'a pas attendu le privé pour avancer. Les facturations électroniques entre les entreprises et le gouvernement sont déjà électroniques depuis un bon moment avec la plateforme Chorus et là c'est une extension au ce qu'on appelle au « B to B », donc inter-entreprise et d'une certaine façon aussi au « B to C » donc avec des utilisateurs et des consommateurs finaux.
- **Avec un objectif c'est à dire réduire encore plus les coûts de traitement, faire des économies ?**
- **GB :** Alors, je pense que oui, comme le disait Charly, il y a un vrai enjeu autour de la réduction de la fraude à la TVA. On a vu par exemple au Portugal des améliorations significatives. Près de 5 milliards de fraude en moins quand la facturation électronique avait été mise en place, mais aussi des améliorations je dirais de façons de travailler. C'est à dire qu'à un moment, l'Europe est en train d'y réfléchir, on passera à une TVA qui sera en fait non déclarative mais qui sera déjà remplie à l'avance. Et, à terme, il y aura aussi, on le voit dans certains pays, la possibilité d'avoir un paiement à la source de la TVA un peu comme pour les impôts sur le revenu individuel, qui permettra aussi de simplifier énormément la gestion de cet impôt.

- **Oui, donc la récupération de la TVA est vraiment le gros avantage de la facturation électronique, puisque là, de fait, on ne peut pas fausser ses déclarations.**
- **CG :** Non absolument. Donc il y a de très gros avantages pour les administrations publiques mais il ne faut également pas oublier qu'il y a des avantages très clairs pour les entreprises des secteur privés et c'est quelque chose aussi qu'on essaye de pousser parce que c'est un sujet extrêmement important.
- **Alors justement, on voit les avantages pour le secteur public mais pour les entreprises privées, quel intérêt, pour elles, de passer à la facturation électronique ?**
- **CG :** Alors il y en a plusieurs. Je pense qu'avant tout, ça permet de réduire les délais de réception et de paiement, chose qui est très importante notamment pour les micro-entreprises et les PME. Il y aussi beaucoup moins de tâches administratives, donc moins de possibilités d'erreurs de saisie. Et c'est aussi une méthode beaucoup plus durable. Donc il y a des gains d'efficacité de coûts et de temps très importants pour les entreprises liés à l'automatisation et la standardisation des process.
- **Sauf qu'aujourd'hui beaucoup de TPE, notamment, de PME aussi, sont inquiètes de devoir passer à la facturation électronique. Il y en a qui ne sont pas prêtes du tout. Il faut encore leur envoyer, ou elles envoient encore leurs factures par papier, même pas par mail donc par courrier. Donc voilà, comment on va mettre ça en place ? Parce qu'en fait il y a différents modèles de facturation électronique. Notamment, vous évoquiez l'Europe tout à l'heure, chez nos voisins européens. Donc quelles sont les spécificités du modèle français ?**
- **GB :** Oui je pense qu'effectivement il y a tout un programme de déploiement avec une vraie stratégie d'adoption auprès des entreprises qui est en train d'être mise en place et ce qui est vraiment intéressant ici, c'est que c'est une réforme d'envergure. C'est à dire qu'on parle de 4 millions d'entreprises, 70 % des

échanges en réalité sont en mode papier ou PDF donc pas dématérialisés de la façon qu'on aura avec les nouveaux standards et donc le gain qu'on va pouvoir constater au niveau de la productivité des entreprises dépend énormément de cette adoption. Alors les stratégies pour pouvoir, je dirais, aider ces entreprises est double. Ce qui est vraiment intéressant dans le dispositif français, c'est que : un, l'administration travaille sur une plateforme simple qui permet vraiment de pouvoir adopter une nouvelle façon de faire de la facturation électronique de la manière la plus intuitive pour les utilisateurs. Mais aussi de laisser au privé, aux plateformes privées, qui mettront en place des services, la possibilité d'offrir de nouveaux services, de l'innovation. C'est vraiment important parce que cette innovation apportera de nouveaux gains de productivité et de nouveaux avantages pour les entreprises.

- **En fait, si on vous entend là tous les deux, on se dit que la facturation électronique peut être aussi un facteur de développement du tissu économique.**
- **CG** : Absolument. Ça peut être un facteur de développement du tissu économique. Encore faut-il que cette transition se fasse dans un environnement le plus serein et le plus efficace possible.
- **Et vous, vous avez identifié les bonnes pratiques. Un des points essentiels sur lequel il ne faut pas transiger.**
- **CG** : Alors effectivement dans notre groupe de travail, qui intègre à la fois des représentants du secteur privé et des administrations fiscales de différents pays, on a mis en place un rapport avec des principes directeurs et des bonnes pratiques pour les administrations publiques. Ces principes sont au nombre de 7. On parle d'abord d'un principe d'équilibre entre les intérêts légitimes des administrations publiques et les besoins des entreprises. Un principe d'efficacité, où il faut que le modèle soit cohérent et interopérable. Un principe d'intégration dans une transformation numérique plus large des services publics. Donc il y a toute une série de principes qui, on l'espère, lorsqu'elles sont appliquées par les administrations publiques

peuvent aider les entreprises dans leur transition.

- **Ça fait lourd comme cahier des charges, non ?**
- **GB** : Oui, c'est une belle réforme. Je citerais un exemple de la Norvège, avec un système qui s'appelle ALTIN qui a été d'une certaine façon très efficace dans l'adoption, parce que ça a permis de vraiment comprendre quelles étaient les meilleures façons, d'une certaine façon, de mettre en place le dispositif nécessaire coté administration publique, par exemple autour de l'annuaire des entreprises. Donc une meilleure information pour les entreprises pour pouvoir contacter leurs fournisseurs, pour pouvoir contacter leurs clients. Et cet annuaire qui a aussi permis d'identifier des pratiques avec des logiciels d'open data et d'analyse de data, des entreprises fictives qui posent problème aussi bien au niveau de la fraude à la TVA qu'aux entreprises elles-mêmes, qui peuvent être victime de fausses factures. Et donc un exemple norvégien qui nous montre bien qu'avec les bons outils ; on peut vraiment travailler main dans la main entre le secteur public et le secteur privé.
- **Alors est-ce que, pour une fois, là, ce n'est pas le secteur public qui aide le secteur privé, qui est un peu le modèle ?**
- **GB** : Moi c'est mon impression. Oui tout à fait, je pense que c'est le cas.
- **CG** : Je suis absolument d'accord. Même impression, mais c'est extrêmement important que le service public soit là pour aider les entreprises.
- **Bon alors, on va se projeter un petit peu dans l'avenir, pas trop loin quand même, dans un an. Si on se revoyait sur le même plateau dans un an, où est-ce qu'en on serait de la facturation électronique ? En quoi on aurait avancé ? Quel pas supplémentaire aurions-nous fait ?**
- **GB** : Alors, la réforme entre en vigueur le 1er janvier 2024 avec une échéance qui est dépendante de l'entreprise, de la taille de l'entreprise, du type d'entreprise. Donc je pense que l'année prochaine on aura déjà un certain nombre de plateformes privées qui



auront travaillé sur leur offre de service et on sera en plein mode de préparation au big bang du 1er janvier 2024. Moi je pense que le vrai avantage, je dirais, une fois qu'on a mis ça en place, ce sera cette notion « d'innovation de service » et donc on parle d'innovation autour du développement durable, on parle de l'innovation autour de meilleures pratiques commerciales qui pourront booster l'activité économique en France.

- **Un mot à rajouter peut-être ?**
- **CG** : Peut-être ajouter le fait que, peut-être dans un an, et je l'espère très sincèrement, il y aura une plus grande harmonisation entre les différents modèles au niveau européen, au niveau international, dans la mesure où c'est souvent très difficile pour les entreprises qui travaillent dans différentes juridictions de s'adapter à différents modèles. Donc la standardisation et l'alignement des différents modèles est quelque chose de très important aussi.
- **Merci beaucoup Charly Gordon, merci Gabriel Bellanger d'être venus sur le plateau d'Acteurs publics TV.**
- **CG** : Merci.
- **GB** : Merci beaucoup.